

SAS LESCOS
Société par actions simplifiée
au capital de 284 256 euros
Siège social : Zone Industrielle
32500 FLEURANCE
389 080 243 RCS AUCH

Certifié conforme à l'original



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 6 FEVRIER 2024**

Le six février deux mille vingt-quatre à dix heures, les associés de la société « SAS LESCOS » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance. La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent ensemble 17 766 actions en pleine propriété sur les 17 766 actions émises par la société.

Le Président rappelle que les décisions ordinaires sont prises à la majorité des voix attachées aux actions existantes bénéficiant de droit de vote conformément à l'article 22 des statuts.

Ont été régulièrement convoqués, mais sont absents et excusés :

- La société BH Audit SARL, Commissaire aux comptes ;
- La société Gimbert Associés, Commissaire aux comptes.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier Lescos, en sa qualité de Président.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à disposition des associés, au siège social, dix jours au moins avant la date de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification du représentant permanent de la société Lescos, Présidente de la société Troisel Pyrénées

UNIQUE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire approuve le changement du représentant permanent de la société Lescos en sa qualité de Présidente de la société Troisel Pyrénées.

A compter de ce jour, et pour une durée de 3 ans, l'Assemblée Générale décide que Monsieur Patrick Lescos sera le représentant permanent de la société Lescos dans ses fonctions de Présidente de la société Troisel Pyrénées.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.

